

## Présentation du métier

Le / La motocycliste de sécurité en protection physique des personnes assure en binôme sur la moto, la sécurisation des déplacements du véhicule de la personne protégée.

## Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac (général, professionnel, ...).

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur de la sécurité et de la défense sans diplôme particulier.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire et une carte professionnelle valable 5 ans, délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) sont obligatoires. Le port d'arme est soumis à autorisation préfectorale.

## Compétences professionnelles

- Assister et aider les personnes ou réceptionner les secours
- Conduite d'un véhicule deux roues motorisé
- Détecter les comportements suspects
- Gérer une situation conflictuelle
- Protéger des personnes et des biens
- Règles et consignes de sécurité
- Repérer les anomalies, incidents et informer les forces de l'ordre et les clients
- Sécuriser un convoi routier
- Techniques d'autodéfense
- Techniques de filature/contre-filature
- Transmettre et faire respecter les règles et les procédures
- Utiliser des équipements de télésurveillance
- Utiliser des outils de radiocommunication

## Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Gérer son stress
- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2503 - Sécurité et surveillance privées](#).